

# LES AMIS DE FORCE-OUVRIÈRE

POUR LE RETOUR AUX FONDAMENTAUX À FO ET CONTRE LA DÉRIVE CORPORATISTE ACTUELLE

Bulletin n°8

**À FO, syndicat libre et indépendant,  
non au « diagnostic partagé » et  
non au syndicalisme de F. Souillot,  
le syndicalisme des « renoncements forcés ».**

Par courrier du 22 avril 2022, F. Souillot vient de présenter sa candidature à la succession de Y. Veyrier au poste de Secrétaire Général de Force-Ouvrière. Étrange, car jusqu'en début 2022, c'est Veyrier qui était programmé comme unique candidat. Mais par un tour de passe-passe bureaucratique, Veyrier est devenu Souillot !

Il est vrai que, de fin 2018 à 2022, c'est bien un tandem Veyrier-Souillot qui a été à la tête de FO. D'où la stupéfaction en constatant que dans sa déclaration de candidature, Souillot escamote le bilan de son mandat !

Et pour cause, la politique confédérale de Veyrier-Souillot se nomme : « **diagnostic partagé** » que ce soit pour les retraites, le Ségur, le télétravail !!!

Or le diagnostic partagé c'est la collaboration de classe avec le Medef !

La preuve par ce courrier du Medef : 📧 📧 📧



Le Président

Courrier adressé à l'attention des partenaires sociaux

Paris, le 16 février 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Notre pays traverse une période inédite sur le plan politique et social.

D'abord en raison de la pandémie que nous traversons, mais également à cause de la crise de confiance des Français vis-à-vis des élus et d'un mode de décision politique trop centralisé et souvent incompris. Les partenaires sociaux et plus globalement, l'ensemble des acteurs de la vie publique ne sont pas épargnés par cette défiance. Dans le même temps, des mutations profondes transforment notre écosystème : le défi climatique, les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, qui vont profondément bouleverser l'économie et l'emploi. Par ailleurs, ces dernières années, on observe une montée en puissance du rôle que l'Etat entend jouer dans la législation économique et sociale du monde du travail, sans toujours veiller à une parfaite concertation entre toutes les parties prenantes. Enfin, des initiatives de dialogue direct avec les citoyens se multiplient : leur existence interroge la place des partenaires sociaux dans la représentation de la société civile.

Pour toutes ces raisons, les partenaires sociaux doivent repenser leur rôle, c'est-à-dire le rôle de la démocratie sociale dans la vie démocratique du pays. C'est d'autant plus important au moment où la société française est fracturée géographiquement et socialement, car l'entreprise reste un lieu qui permet à nos concitoyens d'amplifier le sens du collectif.

## À cela, le courrier du Medef ajoute :

C'est pourquoi le MEDEF propose aux autres partenaires sociaux d'entamer une nouvelle approche du dialogue interprofessionnel social et économique. Il s'agit d'engager ensemble un chantier sur une série de sujets concrets, qui démontre que le dialogue social est utile, que le paritarisme peut être renouvelé, et qu'il permet d'accompagner les entreprises dans la gestion des transitions. Les deux accords signés récemment sur le télétravail et la santé au travail montrent que c'est possible.

\*\*\*\*\*

### Proposition d'agenda social et économique autonome pour un paritarisme utile, renouvelé et accompagnant les transitions

#### 1. pour un paritarisme utile

- Evaluation de la loi du 5 septembre 2018 sur la formation professionnelle
  - Enjeu : engager une analyse de l'impact de cette réforme afin d'être en mesure de faire des propositions d'ajustements au Gouvernement (stratégies de maintien et développement des compétences pour répondre aux besoins territoriaux et sectoriels, revue des outils existants tels que le CPF...).
- Améliorer et renforcer la justice prud'homale
  - Enjeu : poser un diagnostic sur le fonctionnement de la justice prud'homale tout en réaffirmant la pertinence de son organisation spécifique. Formuler des propositions pour une justice prud'homale plus rapide, plus cohérente et mieux financée.
- Mise en place d'un organisme paritaire de gestion de la branche ATMP
  - Enjeu : évaluer l'opportunité d'un changement de modèle en matière de gestion de la branche ATMP en proposant un modèle de gestion autonome des ressources correspondantes.

#### 2. pour un paritarisme renouvelé

- Modernisation du paritarisme : évaluation et amélioration de l'ANI du 17 février 2012
  - Enjeu : poser un diagnostic sur la mise en œuvre de cet ANI et ses éventuelles insuffisances. Parfaire et compléter les règles de fonctionnement, de transparence, de gestion. Faire le bilan de l'application de l'article L1 du code du travail et proposer des évolutions destinées à renforcer la valeur juridique des accords signés dans ce cadre.
- Gouvernance des groupes paritaires de protection sociale (ANI du 8 juillet 2009)
  - Enjeu : après avoir posé le diagnostic sur la mise en œuvre de cet ANI, préciser pour les GPS les règles de fonctionnement, de transparence, en s'assurant aux nouvelles règles prudentielles.

#### 3. pour un paritarisme accompagnant les entreprises et les salariés à gérer les transitions

- Comment promouvoir la mobilité sociale dans le monde professionnel ?
  - Enjeu : diagnostiquer le rôle que joue l'entreprise et plus largement le monde professionnel dans la mobilité sociale. Identifier l'ensemble des outils disponibles (dont la VAE) et proposer de nouvelles démarches en faveur de la mobilité sociale.
- Intelligence artificielle et emploi : décliner l'accord européen du 22 juin 2020 sur le numérique
  - Enjeu : diagnostiquer la nature de ces mutations, leurs conséquences sur le travail, l'emploi, l'évolution des emplois et des compétences, l'implantation et la structure des emplois. Poser des pistes d'action pour mieux les prendre en compte.
- Transition climatique et énergétique dans l'entreprise :
  - Enjeu : partager un diagnostic sur les enjeux de transition, composante majeure de l'environnement de l'entreprise. Elaborer un guide de bonnes pratiques sur les questions de transition (transports, consommation énergétique, nutrition, etc.)

Donc le télétravail et le Ségur signés par Force-Ouvrière avec Veyrier et Souillot, c'est bien le « **diagnostic partagé** » qui plaît au Medef et aux intérêts de ses mandants.

C'est dit par le Medef !

Sauf que c'est contraire à ceux des travailleurs !!!

Du coup le Medef impose son plan de revendications de classe :

Le Medef a le droit d'avoir son programme de classe, son agenda et son idéologie.

Sauf que le syndicalisme libre et indépendant doit s'en tenir à son mandat qui est d'y opposer son propre programme de classe.

**Or Force-Ouvrière s'est rendue à la convocation du Medef sur le programme du Medef !**

**Dans la circulaire confédérale du 4 février 2022 ...**

**/// FU // Circulaire confédérale ///**

**Secrétariat général**

**Numéro 27-2022**

Réf. : YV/SD

Paris, le 04 février 2022

---

**RÉUNION MULTILATÉRALE  
CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES – ORGANISATIONS PATRONALES  
LUNDI 31 JANVIER 2022**

---

Chères et chers camarades,

Une réunion multilatérale entre les Confédérations syndicales et les organisations patronales interprofessionnelles a eu lieu le 31 janvier dernier, en visioconférence.

Elle s'inscrivait dans les échanges annuels à ce niveau portant sur un « agenda économique et social paritaire autonome ».

**... Le commentaire confédéral est le suivant :**

Cela nous a amenés à insister sur le fait que le dialogue social ne peut consister à être les subsidiaires des décisions ou orientations décidées par l'Etat. Il est à noter que si le MEDEF semble acquiescer, cela dépend manifestement des sujets. Sur la question de la transition climatique et énergétique au sein des entreprises – la loi faisant obligation que ce sujet soit abordé annuellement dans les CSE – nous avons mis en avant que nous portions la revendication de renforcer les moyens de représentation syndicale et des salariés (ce qui demande de revenir sur les dispositions restrictives des ordonnances sur les CSE : moyens, formation et heures de délégation, délégués, délégués de proximité...). Or, sur cet aspect, le MEDEF est peu enclin à ce qu'il appelle « refaire le match » ! Pour autant, sa préoccupation – elle rejoint à cet égard là notre – est d'éviter d'ouvrir le champ de l'entreprise et des relations de travail aux ONG. Sur ce sujet, nous posons aussi la question des responsabilités.

Sur la mise en place d'un organisme paritaire de la branche ATMP, nous avons confirmé que ce sujet nous paraissait devoir être exploré afin de sécuriser à la fois les ressources et de les consacrer à une meilleure prévention, sans mésestimer les besoins en termes de réparation, qui soulèvent la question des sous déclarations. Il faut avoir en tête que si nous ne gardons pas la main, ou tentons de garder la main, dans un cadre paritaire autonome, le risque est d'autant plus grand que la baisse des cotisations employeurs soit un élément de négociation donnant – donnant entre les employeurs et l'Etat face à aux velléités interventionnistes accrues de ce dernier. Rappelons-nous que les excédents de la CATMP avaient déjà été convoités par certains au moment de la conférence de financement sur les retraites, et que nous sommes déjà confrontés à cette difficulté sur Action Logement. Sur ce point, le MEDEF affirme ne pas être dans l'intention d'une négociation avec l'objectif d'une baisse des cotisations mais, d'une part, avec l'objectif de dégager des moyens favorisant les efforts des entreprises en matière de prévention plutôt que d'assister impuissant aux ponctions unilatérales de l'Etat, et, d'autre part, avec la volonté de préserver l'autonomie et de protéger la CATMP de cet interventionnisme accru.

**En clair pour le tandem Veyrier-Souillot, commenter le programme du Medef en bien et en mal, ce serait faire du syndicalisme !**

**Non !!! Ça, c'est être à la remorque de la Cfdt.**

**C'est faire du diagnostic partagé.**

Être à la remorque du patronat et du gouvernement est d'ailleurs reconnu par F. Souillot comme étant sa conception du syndicalisme :



 CNB  
@CNBarreaux

"Pour nous, organisations syndicales, en règle générale le renoncement n'est pas un choix, mais le fruit de pressions multiples, ce sont des renoncements forcés"

[@SouillotFo](#) e-Debat #inJUSTICE



11:27 · 19 janv. 22 · [Twitter Web App](#)

9 Retweets 8 J'aime

**Nous militants Force-Ouvrière,  
Tenants du syndicalisme libre et indépendant,  
Quand les textes sont contraires à l'intérêt des travailleurs, on ne les signe pas !**

- Non à la décote à 64 ans,
- Non à la gestion à flux tendu des services publics,
- Non à la charte de l'employeur validé par Veyrier-Souillot.
- Non à Mailly toujours syndiqué à FO, à la fédération des métaux, celle de Souillot et qui se met au service de Macron pour imposer la retraite à 65 ans.  
(challenge du 13 avril)

**Les « renoncements forcés » de Souillot, c'est ça !**

**Nous ne voulons pas de Souillot,  
Pas d'un Secrétaire Général des « renoncements forcés » !**

**Nous voulons un Secrétaire Général qui ne renonce jamais et qui défend haut et fort les intérêts des travailleurs,  
Opposant au programme du patronat le programme du syndicalisme libre et indépendant.**

Les Amis de Force-Ouvrière  
avril 2022